



Cahier d'acteurs DU DÉBAT PUBLIC

CRPMEM de Corse



Le **CRPMEM de Corse** (Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins) est une organisation interprofessionnelle de la pêche organisée par la loi du 2 mai 1991. Elle a vocation à organiser la filière de la pêche maritime : prise de délibérations visées par la Préfecture Régionale (ces délibérations peuvent porter sur des mesures de gestion de la pêche, commercialisation, mise en place d'opérations promotionnelles, coopération scientifique). Cette instance représente les intérêts des professionnels de la pêche auprès des instances dont l'objet porte sur le monde maritime. Le CRPMEM est aussi appelé à contribuer à l'élaboration de travaux réglementaires (projets de loi portant sur la pêche et règlements communautaires portant sur le secteur maritime, ex. : contribution à l'élaboration du livre vert sur la politique maritime communautaire).



Les **Prud'homies de pêcheurs** sont de très anciennes instances typiquement méditerranéennes. Elles datent de la Renaissance. Trois Prud'hommes sont élus par leurs pairs. Ils délibèrent aussi sur des points de réglementation de la pêche (dates d'ouverture de pêche, tailles des engins..), ils tranchent les différends existant entre les pêcheurs.

CRPMEM de Corse

Agence Bastia :

2, rue du Marché
20200 Bastia
Tel : 0879 257 255
Fax : 04 95 32 59 22
Mel: crpmem-corse-bastia@orange.fr

Agence Ajaccio:

16 ave Antoine Serafini
20000 Ajaccio
Tel : 04 95 51 41 22
Fax : 04 95 21 73 42
Mel: crpmem.corse@wanadoo.fr

Les projets d'aménagement du port de Commerce/Passagers de Bastia présentés par la CTC sont à remettre en cause sur plusieurs points : environnement, mise en valeur des autres ports (Toga et Vieux Port), inscription de ces projets dans une vision régionale et globale des aménagements des ports de toute la Corse (quelle politique portuaire pour notre région entière?), gestion des conflits d'espace entre les différents usagers (à terre et en mer).

Environnement

Le document de consultation publique remis avant la séance d'ouverture des débats traite très succinctement de cette question. Or, elle est primordiale, les aménagements portuaires ne peuvent plus s'effectuer qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans une logique de développement durable. A long terme, il ne nous paraît pas évident que les études d'impact aient suffisamment inspecté les répercussions de la construction des deux options présentées :

La Carbonite : les risques dus à la perturbation de la circulation des sédiments, de la courantologie ne sont pas évoqués. Il faut s'assurer et garantir que la lagune de la Marana ne sera pas touchée. A ce sujet, les exploitants de la lagune (camping, hôtels, restaurants), les habitants (copropriété des résidences) et la réserve naturelle de l'étang de Biguglia doivent être consultés et très clairement informés des risques que représentent ces projets.

De même, comment construire un port dans le sable ?

Par-ailleurs, dans l'éventualité où l'un de ces ports serait construit, l'augmentation du trafic maritime prévu aura pour conséquence la perturbation de la faune aquatique, et donc un manque à gagner pour la profession. Une étude environnementale doit chiffrer cette perte de faune aquatique (volume et valeur).

Mise en valeur des autres ports

La CTC projette l'agrandissement du port de Commerce/Passager de Bastia par deux options. Si l'option du site de la Carbonite était choisie, comment assurer la sécurité des navires de plaisance plus petits que les navires de commerce sachant que la houle du Libecciu entre dans le port ? Cela signifierait qu'il faudrait agrandir la digue actuelle, et donc à nouveau mordre sur les espaces de pêche. Par ailleurs, les ports de Toga et du Vieux Port ne sont pas intégrés à tous ces aménagements. Ce qui fait défaut à la cohérence de ces projets.

Concernant le Vieux Port de Bastia, la Mairie de Bastia en est le gestionnaire pour le compte de la CTC. Or, il faut que le Vieux Port soit mis en valeur pour satisfaire la profession de la pêche. Ce port doit être dédié de façon plus manifeste à l'activité de pêche. Les pêcheurs ont besoin d'équipements collectifs modernes pour valoriser leurs produits. A ce titre, la Mairie de Bastia doit élaborer un plan d'aménagement du Vieux Port en concertation avec les professionnels afin qu'ils expriment leurs besoins.



Bateaux de pêche dans le port de Bastia

Inscription des projets d'aménagement portuaire dans un schéma régional des ports

La Corse dispose de multiples ports tout le long de son littoral. Ils génèrent des activités différentes : commerce/passagers, pêche, plaisance.

Afin que les aménagements soient rationnels, il faut engager une réflexion globale sur la destination et les aménagements futurs de tous ces ports. Les fruits de cette réflexion pourront alors être inscrits dans un schéma régional d'aménagement des ports ou le PADDUC qui contiendrait un titre Aménagements portuaires de la Corse. Nous aurions une plus grande lisibilité des développements portuaires à venir.

Le port d'Ajaccio prévoit-il de développer à son tour sa desserte de passagers ? La demande pourra-t-elle suivre

si Bastia augmente aussi sa capacité de desserte des passagers ?

Les ports de pêche peuvent-ils recevoir suffisamment d'attention

pour les espaces dédiés à la plaisance en ne prenant pas le pied sur la pêche ?

Les aménagements de certains ports de commerce peuvent-ils servir à la pêche et/ou la plaisance (maintenance navale, mise à quai, conteneurisation) ?



Un chalutier de la flotte de pêche bastiaise

Gestion des conflits d'espace entre les différents usagers

Les conflits d'espace sont d'ordre terrestres/portuaires et maritimes.

Conflits d'espace portuaires : lors de la construction du Port de Toga, les pêcheurs avaient obtenu 5 postes à quai. Aujourd'hui ces postes n'existent plus. Les pêcheurs sont exclus de ce port au profit de la plaisance. Le port de Commerce actuel de Bastia permet difficilement l'accès des pêcheurs professionnels si ces derniers ont besoin de procéder à une vérification de leurs engins de pêche (un chalut est un filet d'une centaine de mètres, impossible à allonger sur le Vieux Port). A nouveau, la CTC au travers de la Mairie de Bastia doit garantir aux pêcheurs que le Vieux Port pourra être valorisé par la prise en compte de l'activité de pêche afin d'en faire une animation portuaire suffisamment spacieuse pour leur permettre de pratiquer leur activité confortablement.

Conflits d'espace maritimes : l'augmentation du trafic prévu engendre une occupation de l'espace maritime réservée au commerce maritime. Or, si le site de la Carbonite est choisi, les pêcheurs se trouvant sur le Vieux Port, se retrouvent coincés entre deux ports d'une taille importante. Les navires d'une taille gigantesque seront prioritaires sur les navires de pêche, l'espace maritime leur sera dédié, les pêcheurs ne pourront plus pêcher dans cette zone de la Carbonite. Ce qui représente une perte importante de leur zone de pêche.

Inscription des projets d'aménagement portuaire dans un schéma régional des ports

Le CRPMEM de Corse immerge 250 m³ de récifs artificiels au mois de juin 2007, au large de l'étang de Biguglia (au nord). Le site d'immersion est donc très proche du site prévu pour la construction éventuelle du port de la Carbonite. La construction du port de la Carbonite réduirait à néant les effets prévus pour notre projet récifs artificiels. Le trafic maritime perturbera trop la faune, les récifs artificiels ne constitueront plus le « havre de paix » escompté pour les poissons.

Solutions proposées

En conséquence de toutes ces interrogations, nous souhaiterions voir émerger deux documents d'aménagement portuaire, et le rejet de la solution de l'extension portuaire sur le site de la Carbonite.

- ① Obtenir de la CTC une vision régionale globale d'avenir de l'utilisation de tous les espaces portuaires de la Corse (réflexion générale, recueil des besoins et avis des différents intérêts en jeu, vision d'avenir).
- ② Au niveau local, tous les espaces portuaires de Bastia doivent être aménagés selon un plan d'aménagement intégré. A ce sujet, la profession des pêcheurs tient à voir le Vieux Port rafraîchi et dédié à l'activité de pêche (étals de vente, chambres froides, boxes de rangement des engins de pêche). En retour, la ville de Bastia bénéficierait d'une animation culturelle d'importance liée à ses produits de la mer de qualité.
- ③ Rejeter le site de la Carbonite : perte d'une importante zone de pêche pour les petits pêcheurs côtiers, perte des effets attendus du projet d'immersion de récifs artificiels.

***La profession
des pêcheurs est
regroupée à Bastia
dans la Prud'homie des
pêcheurs de Bastia***



***Cap-Corse au
2, rue du Marché - 20200
Bastia.***